|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C:\Users\orobuchon\Documents\Listes Logos\2017_logo_academie_Poitiers_simplifie_Quadri.jpg |  | C:\Users\OROBUC~1\AppData\Local\Temp\logo CA fond blanc.jpg |

 **Référents Vie Lycéenne**

**Septembre 2018**

**Quelques informations de rentrée …**

* 1. Conseils de vie collégienne
	2. Semaines de l’engagement
	3. Elections lycéennes
	4. Enquête nationale vie lycéenne
	5. Fonds de Vie Lycéenne
	6. Lutte contre le harcèlement
	7. Maison des Lycéens
	8. Carte nationale du lycéen
	9. Consultation citoyenne sur l’Europe
	10. La trousse à projets
	11. Réunions départementales des Vice presidents de CVL
	12. Info inter-académiques - région (Lutte contre le gaspillage alimentaire, CVL Parlons-en, Nouveau Festival, Commission territoriale de la jeunesse …)

**CONTRIBUER A LA QUALITE DU CLIMAT SCOLAIRE**

**FAVORISER L’ENGAGEMENT DES ELEVES**

**ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES CIVIQUES**

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET LEGISLATIF

L’esprit de la loi

*« Pour devenir de jeunes citoyens, les élèves doivent apprendre les principes de la vie démocratique et acquérir des compétences civiques grâce aux enseignements dispensés et par la participation aux instances représentatives et/ou à la vie associative des écoles et des établissements ».*

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013

*« L'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble est un objectif pédagogique aussi important que la transmission des savoirs. »*

Circulaire n° 2014-092 du 16 juillet 2014

**Eléments de contexte 2018**

La réforme du Baccalauréat et de la voie professionnelle.
La circulaire au BOEN du 30 août 2018 : [composition et fonctionnement des instances de vie lycéenne](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=133102)
Le [décret n°2017-642 du 26 avril 2017](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/4/26/MENE1711286D/jo/texte) (1ère application) qui introduit la parité dans les CAVL et CNVL

LES CONSEILS DE VIE COLLEGIENNE

Le décret n° 2016-1631 du 29 novembre 2016 institue un Conseil de Vie Collégienne (CVC) dans tous les collèges. Il définit des principes généraux qui président à sa composition et fixe ses champs de compétences, tout en accordant une grande autonomie aux établissements pour sa mise en place puisqu’il revient au conseil d’administration du collège de fixer, par une délibération, la composition effective, les modalités d’élection ou de désignation des membres ainsi que les modalités de fonctionnement du conseil. Le CVC constitue une instance de dialogue et d’échanges. Il formule des propositions notamment sur la mise en œuvre du parcours avenir, du parcours citoyen, du parcours éducatif de santé et du parcours d’éducation artistique et culturelle.

De nombreuses expériences en matière de vie collégienne ont mis en évidence l’intérêt des Conseils de Vie Collégienne (CVC) en privilégiant la mise en activité des élèves. Il ressort de ces expériences qu’elles ont permis aux élèves de devenir acteurs de leurs choix, de participer à la vie sociale de l’établissement, de construire une identité de groupe pouvant rayonner sur l’ensemble de l’établissement et valoriser l’image de ce dernier.

Attention à ne pas confondre les missions de l’assemblée générale des délégués (qui traite des problématiques spécifiques de classe, assure la transmission et la circulation d’informations remontantes et descendantes) et celles du CVC (qui associe les élèves au processus de décision pour le fonctionnement du collège, participe à la construction d’une culture d’établissement).

[Le conseil de la vie collégienne : fonctionnement et réalisations pédagogiques](http://eduscol.education.fr/cid115197/le-conseil-de-la-vie-collegienne.html)

2018: des rencontres départementales des référents vie collégienne vont être proposées en novembre.

LES SEMAINES DE L’ENGAGEMENT

[Les semaines de l’engagement](http://www.education.gouv.fr/vie-lyceenne/cid73187/les-semaines-de-l-engagement.html) (17 septembre au 6 octobre 2018) invitent tous les acteurs à sensibiliser les lycéens à l'engagement sous toutes ses formes dans et hors l'établissement (connaissance de leurs droits et devoirs, découverte du fonctionnement des instances lycéennes et de la vie de l'établissement, rencontrent et échangent avec leurs représentants lycéens …).

 LES ÉLECTIONS LYCÉENNES

 **Elections CVL** : date fixée au Jeudi 11 octobre 2018 (date conseillée, l’objectif est de favoriser la participation du plus grand nombre d’élèves à ces élections). [Documents disponibles dans l’intranet](https://www.intra.ac-poitiers.fr/mes-rubriques/elections-des-representants-des-delegues-au-conseil-de-vie-lyceenne-cvl-et-semaines-de-l-engagement-253170.kjsp?RH=1420466039219).

 **Elections CAVL** : date académique des élections le 29 novembre 2018.

 Une nouvelle application d’aide à l’organisation des élections des conseils de vie lycéenne (CVL, CAVL) est proposée aux établissements qui le souhaitent, à titre experimental. Une classe virtuelle fin septembre permettra la prise en main.

L’instauration de la parité dans le CAVL et le CNVL (décret 2017 et circulaire 2018) nécessite des ajustements des circonscriptions électorales de l’académie. Les candidats au CAVL devront se présenter 2 par 2 : un garçon, une fille et leurs suppléants (1 ou 2) dont au moins un en seconde.

ENQUÊTE VIE LYCÉENNE

Cette enquête nationale touche à tous les aspects de la vie lycéenne : moyens, fonctionnement du CVL, semaines de l’engagement, médias lycéens, maison des lycéens. Elle est renseignée par le chef d’établissement et le vice-président du CVL, tout de suite après les élections CVL. Elle fournit des indicateurs important sur la vie lycéenne des établissements. Le lien vers cette enquête apparait lors de la remontée des taux de participation au scrutin.

FONDS DE VIE LYCÉENNE

Un appel à projet académique est institué depuis 4 ans dans notre académie. Il est piloté par les représentants lycéens du CAVL. En participant, chaque lycée ou EREA pourra demander que soit créée et/ou abondée la ligne budgétaire « Vie Lycéenne » de son établissement. Les élus CVL doivent être associés à la gestion de ce budget.

10 000 euros ont été répartis entre les 20 établissements ayant déposé un dossier en 2017.
**Les credits vie lycéenne ne sont pas complètement épuisés, des actions peuvent encore être soutenues en ce début d’année, ells devront porter sur les thèmes suivants :**

* + l’apprentissage de la citoyenneté et/ou la formation des élus
	+ la promotion de l’expression et la communication des élèves au sein du lycée
	+ la lutte contre les discriminations (notamment le harcèlement)

Adresser votre dossier Appel à projet (lien intranet) à davl@ac-poitiers.fr avant le 30/11/2018

LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT

Plusieurs centaines d’ambassadeurs lycéens ont été formés dans l’académie depuis 3 ans. Les objectifs des journées de formation sont : savoir définir et repérer le harcèlement et le cyber harcèlement, connaître les conséquences à court, moyen et long termes connaître l’ensemble des ressources et dispositifs nationaux, académiques, départementaux à disposition, construire un projet de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire.

Les sessions départementales de formation se dérouleront en novembre et début décembre 2018.

Les collèges intéressés par une telle sensibilisation sont invités à se rapprocher des ambassadeurs lycéens de lutte contre le harcèlement des lycées de leur réseau Eclore.

Le concours « Non Au Harcèlement » se tient au mois de janvier. Il est ouvert à tous les établissements et vient enrichir le dispositif de lute contre le harcèlement. [Cf le BOEN du 6/09/2018](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=133123)

MAISON DES LYCÉENS

81 % des lycées de l’académie déclarent avoir une MDL (enquête vie lycéenne). Outils de formation
à la vie associative et lieu d’apprentissage de la responsabilité, les textes officiels ([2010](https://fr.wikipedia.org/wiki/Maison_des_lyc%C3%A9ens) et [2016](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=106229))
imposent la présence de MDL dans tous les lycées (en lieu et place des FSE).

Cette année, les assises nationales de la [Fédération des MDL](https://federation-mdl.fr/) seront délocalisées au parlement européen de Strasbourg (décembre 2018).
Les associations partenaires de l’Education nationale interviennent fréquemment en établissement pour l’aide au montage de projets CVL ou MDL et apportent un dynamisme précieux. Ne pas hésiter à les contacter.

Aide régionale attribuée aux MDL : dotation forfaitaires annuelles de fonctionnement de 1000 à 1500€ par MDL.  Une aide de 400 € sera attribuée aux FSE faisant la demarche de se transformer en MDL, cette aide sera destinée à financer l’accompagnement par une structure d’Education Populaire (AROEVEN, Ligue de l’Enseignement…).

Contact : Florence GRATIAS 05-55-29-00-30 / [Lien vers page des aides Région NA](https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/fiche/accompagnement-maisons-lyceens-mdl-alesa-fse/)

CARTE NATIONALE DU LYCEEN ET DE L’ETUDIANT

La rubrique Climat scolaire > Vie scolaire de l’intranet met à votre disposition un certain nombre de documents dont les planches [Carte nationale du lycéen et de l’étudiant](https://www.intra.ac-poitiers.fr/mes-rubriques/climat-scolaire-178477.kjsp?RH=1192696847494&RF=1420466039219)

CONSULTATIONS CITOYENNES SUR L'EUROPE

 [Une consultation en ligne de la Commission européenne](https://www.quelleestvotreeurope.fr/je-participe.html) est ouverte depuis le mois de mai jusqu’à la fin octobre 2018. L'Éducation nationale contribue activement à cette initiative en encourageant les débats en milieu scolaire, en particulier au lycée. Y sont associés des élèves mais aussi des enseignants, des personnels administratifs, des parents d'élèves ou des associations. La restitution des contributions sera examinée par le Conseil européen de décembre 2018 et servira de base de réflexion pour définir les priorités d'action de l'UE pour les 5 à 10 ans à venir. Les semaines de l’engagement constituent un cadre parfait pour organiser ces débats.

LA TROUSSE A PROJETS : nouveau dispositive au service des CVL / MDL

[La Trousse à projets](https://trousseaprojets.fr/) est un nouvel outil (porté par le Ministère de l’Éducation nationale) au service des projets éducatifs et pédagogiques bénéficiant aux élèves scolarisés de la maternelle au lycée. Il s’agit d’une plateforme de financement participatif qui permet, par l’association d’un grand nombre de personnes investissant de petits montants, de trouver, dans un calendrier donné, les fonds nécessaires à la réalisation d’un projet. A travers la collecte de fonds, des communautés se créent autour de projets et de valeurs partagées. [Pour en savoir plus](http://www.education.gouv.fr/cid113031/la-trousse-a-projets-qu-est-ce-que-c-est.html%26xtmc%3Dtrousseaprojets%26xtnp%3D1%26xtcr%3D1).

REUNIONS DES VICE-PRESIDENTS DE CVL PAR DEPARTEMENT

Elles auront lieu les 12 nov (VP CVL 16), 13 nov (VP CVL 86), 16 nov (VP CVL 79), 19 nov (VP CVL 17.
Lieux à determiner. L’organisation des ces rencontres est adjustable, nous restons sur le principe de deux élus participants (dont le VP). Ces reunions sont des temps de formation, d’information, de preparation des élections CAVL.

LES RENDEZ-VOUS INTER ACADEMIES / REGION 2018-2019

**Journée de lutte contre le gaspillage alimentaire** : elle aura lieu pour la seconde année en Limousin (à Saint Yrieix la Perche) le 26 sept, [inscriptions jusqu’au 21 septembre via ce lien](http://www1.ac-poitiers.fr/espace-eleves/lutte-contre-le-gaspillage-alimentaire-et-pour-le-developpement-durable-inscription-a-la-rencontre-inter-academique-du-22-novembre-2017-245464.kjsp).

**CVL Parlons-en 2018** : pour la 3ème année, les rencontres des nouveaux élus lycéens auront lieu à Limoges le 7 novembre (lieu et programme en cours d’élaboration).

**Nouveau Festival** **Région NA** : appel à candidature du 10 sept au 16 nov 2018 pour la Saison 3.

Une douzaine de thématiques : Danse, Musique, Théâtre, Mode, Improvisation, Sciences et Numérique, Photo, Vidéo, Ecriture, Slam, Multimédia, Arts Plastiques, Bénévolat…

Des Ateliers préparatoires auront lieu de février à mai 2019 et la 3ème édition se tiendra les Jeudi 16 et vendredi 17 mai 2019 à Cenon (Bdx)

Contact **:** Pierre DESHERAUD-05 55 80 32 82/06 85 24 57 17 / <https://www.le-nouveau-festival.fr/>